·	
1	



Acte n° 2020B25

## D E L I B E R A T I O N SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice

20

Date de convocation du Bureau Communautaire :

Le 03/09/2020

Présents Pouvoirs : 20

Votants

: 0 : 20

Le 10 septembre 2020, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absent excusé:/

Secrétaire de séance : Daniel DOMPOINT.

OBJET: ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions pour la réalisation de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans l'enceinte de l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) à Trévoux.

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente cette demande de subventions. Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2015 sur le système d'assainissement des Bords de Saône (Reyrieux, Parcieux, Massieux, Saint-Bernard, Trévoux).

Les travaux consistent à mettre en séparatif les réseaux d'assainissement situés dans l'enceinte de l'ITEP à Trévoux. Ces travaux visent la suppression des eaux claires parasites par la pose d'un nouveau réseau de collecte des eaux usées en parallèle du réseau unitaire existant. Ce dernier sera conservé pour la gestion des eaux pluviales (Actions n°49 du Schéma Directeur).

Le coût de cette opération est estimé, au stade du projet, à 164 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du plan départemental de l'eau et du 11ème programme d'actions 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de mise en séparatif des réseaux d'assainissement situés dans l'enceinte de l'ITEP à Trévoux pour un montant d'opération évalué à 164 000 € HT;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme ces opérations selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **DE SOLLICITER** des subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;

- ✓ D'AUTORISER pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'eau pour le compte de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser;
- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les études et les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2020.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

1 4 SEP. 2020

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200910-2020B25-AS

Affichage le :

1 4 SEP. 2020

A Trévoux, le 10/09/2020

Le Président, Marc PECHOUX

